

A Richard Heath, en Angleterre.

Maison de correction, Ver ailles, 8 janvier 1872.

Mon cher Monsieur,

Vous avez été certainement surpris de ne point recevoir de réponse à votre bonne lettre du 18 novembre — mais c'est hier seulement qu'elle m'a été remise.

Je ne puis assez vous dire le plaisir que j'éprouve de refaire votre connaissance; après une séparation de 20 ans, dans ma vie si mouvementée, j'étais loin de m'attendre à pareille aubaine. Je me rappelle bien votre nom, votre physionomie et, plus encore, votre bonté pour moi, mais dans le torrent de la vie qui nous emporte simultanément ou nous sépare violemment, tant des personnes que nous connûmes se sont déjà évanouies dans l'ombre que je n'osais espérer encore avoir de vos nouvelles.

J'ai certainement beaucoup souffert depuis mon emprisonnement et, auparavant, durant la guerre franco-prussienne et la Commune, mais comme vous l'avez bien compris, ma grande consolation a été d'avoir pu agir selon ma conscience. Plus d'une fois, j'ai eu besoin

d'interroger le sens du devoir, mais je n'ai pas hésité à obéir, au risque de compromettre vie ou liberté. C'est ce qui me donne aujourd'hui la satisfaction d'avoir conquis le respect même de mes adversaires politiques.

Etant prisonnier, je ne puis entrer dans aucun détail relatif aux causes, à l'histoire et aux suites probables de notre guerre civile : il faut que je garde le silence, mais tous ceux qui recherchent le vrai en toute sincérité doivent facilement en saisir le sens. Il m'est doux de savoir que vous me connaissez suffisamment pour ne point m'accuser d'avoir lutté dans un but d'intérêt, de violence, ou désir d'autorité. et vous remercie de tout mon cœur de n'avoir point laissé pénétrer le doute en votre esprit. Vingt années se sont écoulées et le vague souvenir que vous avez conservé de moi est encore celui d'un homme sincère et désintéressé. J'ai à cœur de vous en remercier. Votre bonne lettre me permet de constater que l'enthousiasme et le dévouement ne sont jamais perdus, ainsi que vos philosophes et les nôtres l'ont prouvé scientifiquement. Il y a continuité de force. Soyons bons, et l'influence de notre bonté se fera sentir dans le monde entier. Partout où j'ai trouvé des amis, en Europe, en Amérique, en liberté ou en prison, j'ai été utile en parlant de justice et en agissant conformément à mes paroles.

Vous me demandez quel est le vrai sens du verdict prononcé contre moi : Il est analogue à celui de la transportation pour les condamnés d'Angleterre, avec cette différence que ce n'est pas en Australie, mais en Nouvelle-Calédonie, que je serais envoyé. Sera-ce mon destin de m'y voir relégué loin de femme, enfants, livres et amis ? Je ne le pense pas. Différentes sociétés de géographie et, je le dis avec reconnaissance, des

plus célèbres savants anglais demandent l'annulation ou la commutation de ma peine. Je serais étonné qu'ils ne réussissent pas. Mais, quel que soit mon sort, croyez que je ferai mon devoir.

Vous ne me dites pas dans votre lettre si l'existence vous sourit. Je l'espère, et en suis même sûr, car un cœur aimant comme le vôtre doit vous faire aimer et estimer de tout le monde.

Pardon pour mes fautes d'anglais (1). Nous n'en sommes pas encore à la langue universelle.

Je reste, cher Monsieur, votre dévoué.

ÉLISÉE RECLUS.

(1) Cette lettre a été traduite.

Il y
gnage
faveu
Nou
la pre
30 dé
Sociét
Londr
homr
persor
liste, c
Franc
eût ok
cision
dix ar
demi
Versai
cellula

Il y eut unanimité, on peut le dire, dans le témoignage spontané des savants et littérateurs anglais en faveur d'Elisée Reclus, condamné à la déportation.

Nous ne donnerons pas la liste des 61 signataires de la première pétition, qui fut expédiée de Londres, le 30 décembre 1871, par H. Woodward, membre de la Société Géologique et de la Société zoologique de Londres : ce serait celle des plus notables écrivains et hommes de science de l'époque ; ni les noms des 33 autres personnages éminents qui s'ajoutèrent à cette première liste, car on était bien décidé en Angleterre, ainsi qu'en France, à continuer le pétitionnement jusqu'à ce qu'on eût obtenu gain de cause. Enfin on apprit que, par décision du 15 février 1872, la peine était commuée en dix années de bannissement et, qu'après sept mois et demi de détention, Elisée venait d'être transféré de Versailles à Paris, et, de là en Suisse, dans une voiture cellulaire et les menottes aux mains.